Grenoble, le 26/10/2020

Listes d'aptitude 2021: black-out

Personne ne doit ignorer que, désormais, la sélection par listes d'aptitude ne passe plus par la case CAP (tant au local qu'au national). Cela signifie que les collègues que vous avez choisis pour vous défendre en décembre 2018 ne peuvent plus intervenir dans ce cadre pour ne serait-ce qu'évoquer votre dossier de candidature. Cela veut dire également que l'administration fait ses choix dans une encore plus grande opacité qu'auparavant.

Solidaires Finances Publiques a tout tenté pour permettre aux élus d'exercer leur droit de vous représenter et de vous défendre.

La DDFiP de l'Isère nous a généreusement octroyé la possibilité :

- de transmettre à la direction toute information jugée utile au sujet des candidatures exprimées ;

- d'évoquer, par messagerie, les dossiers qui nous sembleraient devoir être tout particulièrement distingués ;

- d'un échange téléphonique avec la division RH-For Pro pour l'évocation de situations, en nombre limité, qui le nécessiteraient.

Le tout sans nous donner accès aux dossiers de candidature !

Nous ne sombrerons pas dans le piège de la collusion et de la cogestion dans lequel les pouvoirs publics tentent de nous enfermer. Il ne revient pas aux organisations syndicales et à leurs élus de désigner quels sont, parmi les postulants, les agents qui mériteraient d'être promus. Encore moins sans connaître le contenu de leurs dossiers de candidature.

Notre rôle d'élus a toujours consisté à faire en sorte qu'un maximum de dossiers de candidature de l'Isère accède au niveau national de la sélection, sans jamais les comparer et en renvoyant toujours la direction à ses responsabilités en la matière. Dans cet exercice, nous pouvions faire valoir les qualités intrinsèques d'une candidature et surtout interroger directement la direction sur ses choix et sur le devenir de tel ou tel dossier. En toute transparence et sous le sceau de la discrétion et la confidentialité que nous conférait le cadre institutionnel de la CAP.

Désormais, la direction a décidé qu'elle n'avait aucun compte à rendre, ni à nous, ni à vous.

Le fait du prince institutionnalisé !

D'ailleurs, les potentialités sont réduites au strict minimum puisqu'elles sont de 1 pour la liste d'aptitude de B en A et 8 pour la liste d'aptitude de C en B.

Pour vous défendre et faire valoir vos droits, la seule alternative est le recours administratif et/ou contentieux devant le TA que Solidaires Finances Publiques vous invite massivement à suivre. Nous serons là pour vous accompagner dans ces démarches si vous le souhaitez.

N'oubliez pas non plus que le compte-rendu de votre entretien d'évaluation est central dans cet exercice et le deviendra demain pour la rémunération au mérite et pour les affectations. Soyez-y attentifs dès le début de votre carrière et tout au long de celle-ci. N'hésitez pas à faire analyser chaque année votre CREP par vos représentants Solidaires Finances Publiques et à faire massivement appel si la situation l'exige.